

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3010**

commune (s) : Corbas

objet : Cession, au Département du Rhône, d'une parcelle de terrain située rue de l'Aviation

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012**Décision n° B-2012-3010**

commune (s) : Corbas

objet : **Cession, au Département du Rhône, d'une parcelle de terrain située rue de l'Aviation**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communautaire urbaine de Lyon est propriétaire d'une parcelle de terrain nu cadastrée sous le numéro 2 de la section ZA, dont une partie pour une superficie de 82 mètres carrés environ a été nécessaire à la création, par le Département du Rhône, d'un giratoire au carrefour des rues de l'Aviation et du boulevard Jean Mermoz à Corbas.

Aussi, aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait ledit terrain, à titre gratuit, au Département du Rhône. Ce dernier s'est engagé par ailleurs à céder gratuitement, à la Communauté urbaine, 2 parcelles de terrain à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 38 de la section ZA, représentant une superficie totale de 52 mètres carrés environ situées rue de l'Aviation et boulevard Jean Mermoz à Corbas et nécessaires à la réalisation d'un giratoire ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 1er août 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la cession au Département du Rhône, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain, située rue de l'Aviation à Corbas à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 2 de la section ZA pour une superficie de 82 mètres carrés environ a été nécessaire à la réalisation d'un giratoire au carrefour de la rue de l'Aviation et du boulevard Jean Mermoz à Corbas.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.